



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 7301

Texte de la question

M. Édouard Leveau appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'intérêt de promouvoir l'énergie éolienne. Outre le fait que la France doit respecter l'obligation européenne de porter à 21 % la production des énergies renouvelables dans sa production d'électricité en 2010, il est un devoir moral pour les générations futures de mettre en oeuvre toutes mesures qui faciliteraient la production d'énergie la moins polluante possible. Plusieurs pays européens sont conscients de cette nécessité comme par exemple les Pays-Bas. En effet, ce pays a pris l'initiative d'un projet de grande envergure afin d'étudier la possibilité de construire un site d'éoliennes en mer du Nord. Cela permettrait de réduire les nuisances sonores et paysagères que peuvent engendrer la construction d'éoliennes. C'est la raison pour laquelle il souhaite connaître les intentions du gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la promotion de l'énergie éolienne. La France s'est en effet engagée à élever la part de la consommation d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables de 15 % en 1997 à 21 % en 2010. Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures ont déjà été mises en place, notamment dans le cadre de la loi sur le service public de l'électricité, adoptée en février 2000. Dans son article 10, elle indique que les producteurs d'électricité à partir d'installations qui valorisent les déchets ménagers ou d'installations qui utilisent des énergies renouvelables, ou qui mettent en oeuvre des techniques performantes en termes d'efficacité énergétique, telle que la cogénération, bénéficient, dans certaines conditions, d'une obligation d'achat. Les différents tarifs d'achat de l'électricité produite ont été fondés sur les « coûts évités » au système électrique. Par ailleurs, la France présentant un gisement éolien important, des actions ont été menées pour optimiser le développement de cette énergie sur terre et sur mer. Le volet maritime apparaît très prometteur en termes de productivité. Dans ce contexte, un groupe de travail interministériel sur le problème spécifique des éoliennes en mer a été créé en novembre 2001. Le rapport final a été remis au Premier ministre le 13 janvier 2003. Il liste les principales difficultés spécifiques à l'éolien en mer qui sont davantage liées aux problèmes de maîtrise des conflits d'usage qu'à la réglementation. Il pose les bases d'une politique sectorielle en matière d'éolien maritime, qui pourra être définie dès que le Parlement aura arrêté, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, les objectifs et le calendrier du déploiement en matière d'éolien maritime. Cette politique pourrait notamment passer par la sélection de projets par appels d'offre.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Leveau](#)

Circonscription : Seine-Maritime (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7301

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4389

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1408